



Une logistique davantage orientée vers la circulation de marchandises que sur le stockage

En Corse fin 2015, 1 470 salariés travaillent dans l'un des 293 établissements relevant d'une activité principale logistique. La filière représente 1,5 % de l'emploi salarié total, soit la part la plus faible parmi les régions. Elle se caractérise toutefois par une surreprésentation du transport routier et maritime de marchandises, ce qui est aussi le cas des autres îles françaises. En revanche, les activités de manutention, entreposage et conditionnement sont peu développées. L'activité régionale est en effet tournée vers une économie de proximité s'orientant davantage sur la circulation de marchandises que sur leur stockage. La zone d'emploi de Bastia concentre l'activité logistique corse. Elle bénéficie notamment de la présence du port de Bastia qui traite la majorité du trafic maritime de marchandises insulaire. Les établissements de la filière sont en grande partie employeurs. Ils sont peu dépendants de l'extérieur. De nombreux métiers logistiques sont aussi présents dans d'autres secteurs d'activité, en particulier le commerce, La Poste et la construction. Magasiniers, manutentionnaires, conducteurs livreurs ou conducteurs routiers..., 4 820 salariés insulaires exercent ainsi une profession logistique. Ces métiers sont essentiellement ouvriers et très peu féminisés.

Jean-Michel Squarcini, Insee

La géographie physique et l'éloignement de la Corse des rivages continentaux influent directement sur les modalités de transport et donc sur le tissu productif de la logistique insulaire. La logistique se définit comme « l'ensemble des activités ayant pour but la mise en place, à moindre coût, d'une quantité de produit à l'endroit et au moment où la demande existe » (Aslog, Association française de la supply Chain et de la logistique). La logistique comprend le transport, la manutention, l'entreposage et le conditionnement de marchandises ainsi que des services comme le déménagement. Elle constitue un enjeu majeur dans l'organisation productive des entreprises et de leur compétitivité dans l'objectif d'une réduction des coûts et d'une gestion optimale des stocks.

Elle est dite pour compte d'autrui quand une entreprise spécialisée dans la logistique transporte ou gère à titre onéreux des biens ne lui appartenant pas, l'activité logistique étant alors externalisée par son bénéficiaire (*définitions*).

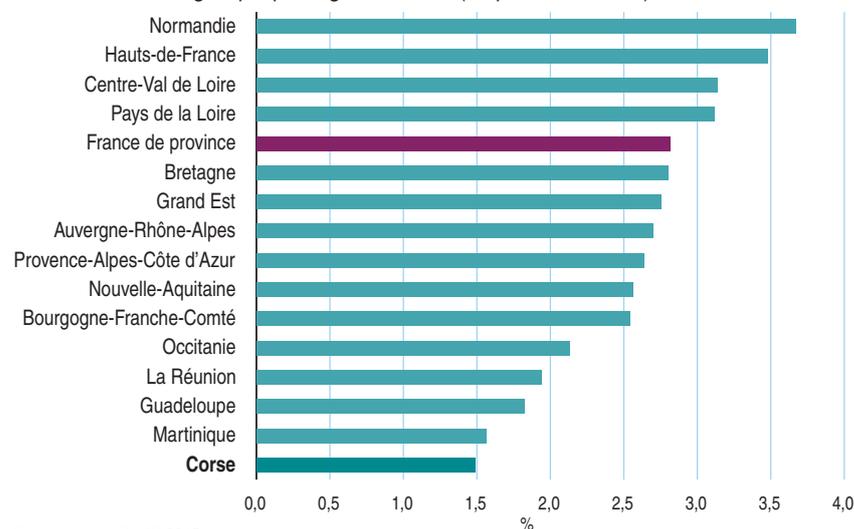
Au 31 décembre 2015, 1 470 salariés travaillent ainsi dans l'un des 293 établissements régionaux relevant d'une

activité principale logistique. La filière logistique représente 1,5 % de l'emploi salarié régional. Cette proportion est la plus basse de toutes les régions, loin de la moyenne de la France de province (2,8 %) et notamment de la Normandie où le poids de la filière est le plus fort

(3,7 %) (*figure 1*). En revanche, cette structure est proche de celle des autres îles françaises (Martinique : 1,6 %, Guadeloupe : 1,8 % et La Réunion : 1,9 %), preuve d'une organisation de flux de biens intrinsèques aux territoires insulaires.

1 Le poids de la filière logistique corse est le plus faible des régions avec 1,5 %

Poids de la filière logistique par région en 2015 (en part de salariés)



Source : Insee, DADS 2015

Le transport routier au cœur des activités logistiques insulaires

Par rapport aux autres régions, la structure de la filière en Corse est caractérisée par la prédominance du « transport de marchandises » et la part importante de l'« organisation du transport fret et autres services » au détriment du domaine « manutention, entreposage et conditionnement » (figure 2).

Le « transport de marchandises » compte 203 établissements qui emploient 940 salariés. Il concentre 69,3 % de l'ensemble des établissements de la filière et 64,1 % de ses effectifs. Au sein de ce segment, le transport routier de fret de proximité (transport de courte durée) est dominant : plus d'un salarié de la logistique sur trois (34,7 %), répartis dans 134 établissements régionaux, y travaillent. Ils ne sont qu'un sur cinq en France de province. Les territoires insulaires ont la spécificité d'avoir plus de 30 % des salariés de la filière dans cette activité.

Le transport routier de fret interurbain (transport sur de longs trajets) regroupe 26,9 % des effectifs à travers 62 établissements, contre 31,7 % en province.

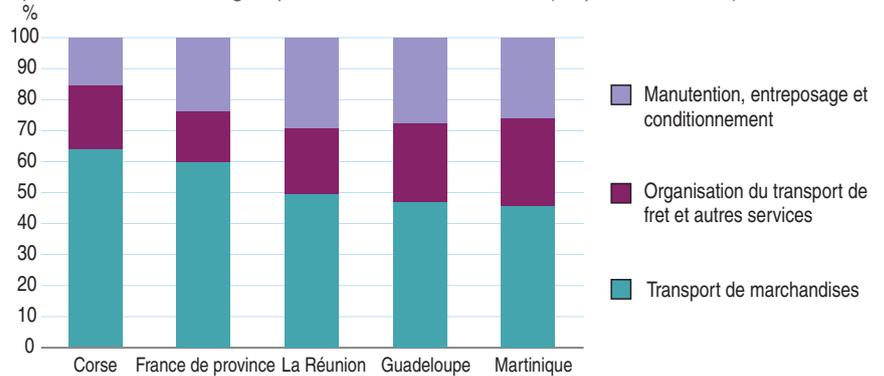
Enfin, le transport maritime et côtier pèse deux fois plus dans la filière logistique insulaire qu'en France de province : 2,5 % contre 1,3 %. Les voies maritimes et routières sont clairement privilégiées pour le flux de marchandises. A contrario, et comme dans les DOM, les activités de transport de fret aérien sont peu développées et celles de transports fluviaux ou ferroviaires sont absentes.

Le segment « organisation du transport de fret et autres services » (livraisons de colis, déménagements...) rassemble 300 salariés (20,6 %) répartis dans 52 établissements. Son poids en termes de salariés est le second le plus élevé de France de province, derrière la région Normandie (22,6 %). Les « services de déménagement » y sont surreprésentés (6,2 % des salariés de la logistique contre 1,5 % en moyenne de province et 2,5 % dans les DOM).

Le domaine « manutention, entreposage et conditionnement » rassemble 230 salariés (15,3 %) dans 38 établissements. Son poids est le moindre de toutes les régions, dû en grande partie à la faiblesse des activités d'« entreposage et le stockage non frigorifique et frigorifique » qui regroupent une part de salariés cinq fois plus faible qu'en province (3,3 % contre 15 %). En effet, l'activité régionale est tournée vers une économie de proximité s'orientant davantage sur la circulation de marchandises que sur le stockage. Les marchandises sont stockées directement chez les distributeurs ou revendeurs sans passer par des entrepôts (encadré 1). D'ailleurs, la région ne compte qu'un entrepôt de plus de 5 000 m² contre 71 en Occitanie ou 80 en Bretagne, régions de province hors Corse ayant le moins d'entrepôts.

2 Une logistique centrée sur le transport de marchandises

Répartition de la filière logistique selon les trois domaines (en part de salariés)



Source : Insee, DADS 2015

En revanche, en lien avec l'insularité, la manutention portuaire y est bien développée avec 8,4 % de l'emploi logistique alors qu'elle n'en représente que 1,1 % en moyenne de province (12,2 % en Guadeloupe, 10,3 % à La Réunion, 5,2 % en Normandie mais seulement 0,7 % en Bretagne).

Dans les DOM, le poids des activités de « manutention, entreposage et conditionnement » est beaucoup plus élevé qu'en Corse, avec 28,1 % de la logistique, car l'éloignement géographique au continent renforce les besoins dans ces activités.

La zone d'emploi de Bastia concentre l'activité logistique

Abritant à la fois les principaux ports et les principales agglomérations de l'île, les zones d'emploi de Bastia et d'Ajaccio rassemblent la grande majorité des activités de la filière en accueillant 76,5 % des établissements pour 87 % des salariés. En 2015, 1,2 million de tonnes de marchandises (Roll, ciment en vrac, hydrocarbures et gaz liquide) a transité par le port de Bastia, soit 53 % du trafic maritime de marchandises. Le port d'Ajaccio en a traité 33 % (source : Observatoire régional des transports de la Corse - Dreal).

Ainsi, la zone d'emploi de Bastia concentre près d'un établissement sur deux et six salariés sur dix de la logistique. Les effectifs de la filière y sont également plus présents qu'ailleurs, avec 2,3 % de l'ensemble des salariés alors que cette part ne dépasse pas les 1,1 % dans les autres zones d'emploi de l'île (figure 3). La zone bastiaise regroupe la majorité des activités de l'entreposage non frigorifique, de l'affrètement et organisation des transports, et du transport routier de fret de proximité. Elle accueille 57,7 % de la main-d'œuvre de la manutention portuaire et 54,7 % des salariés pour le transport routier de fret interurbain. De plus, c'est la seule zone à accueillir les activités en lien avec les centrales d'achat alimentaire (intermédiaires entre producteurs et distributeurs) et les activités de conditionnement.

La zone d'emploi d'Ajaccio regroupe 27,9 % des salariés et 28,7 % des

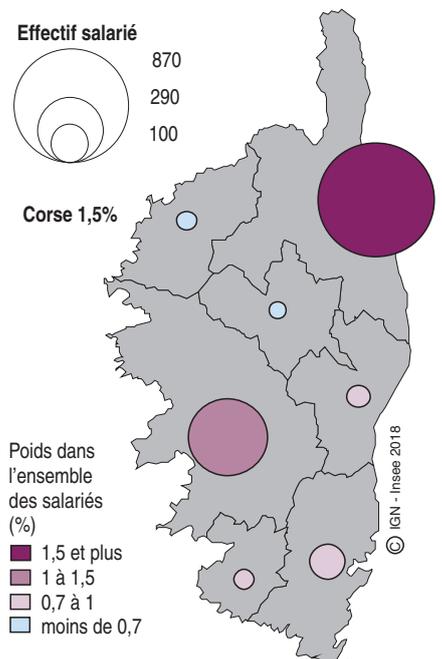
établissements de logistique. Elle est prédominante dans les activités « Messagerie, Fret express » avec 62 % de l'emploi salarié. Elle possède également une part importante des transports routiers avec plus d'un quart des salariés.

Des établissements employeurs peu dépendants de l'extérieur

Dans la région, les établissements employeurs sont plus fréquents dans la logistique que dans le reste de l'économie : six établissements sur dix de la filière sont employeurs alors qu'ils sont trois sur dix dans le reste de l'économie. Parallèlement, le poids des établissements de plus de 20 salariés est quatre fois plus important dans la filière logistique (7,5 % contre 1,8 %). Par contre, il reste très en deçà de celui de la logistique en France de province (cinq points d'écart). Dans le domaine « Manutention, entreposage et conditionnement », la part des établissements de plus de 20 salariés est deux

3 La majeure partie des activités dans la zone d'emploi de Bastia

Filière logistique par zone d'emploi en Corse en 2015



Source : Insee, DADS 2015

fois plus importante que pour les autres domaines.

En Corse, 17,3 % des emplois des salariés de la filière logistique dépendent d'un centre de décision situé hors de l'île, soit la part la plus faible des régions de province. Plus précisément, 7,1 % dépendent de l'Île-de-France, 5,2 % d'une autre région et 5 % de l'étranger (figure 4). La Corse est la région la plus autonome en termes de logistique, comme elle l'est dans l'ensemble de l'économie.

Les entreprises de la filière logistique corse sont peu développées en dehors de la région. Leur taux de contrôle (part des salariés de la logistique travaillant hors de Corse parmi ceux dépendant d'un centre de décision insulaire) est de 14,9 %, le troisième plus faible des régions de la France de province, juste devant les Hauts-de-France (14,5 %) et l'Occitanie (14,1%), loin des régions Bretagne (36,6 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (32,9 %). Près des trois quarts des effectifs extra-régionaux de la logistique sont situés dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne, en lien avec le port de Marseille où transitent 72 % des marchandises à destination ou au départ de Corse.

De nombreux métiers logistiques en dehors de la filière

En dehors de la filière, la logistique est également présente via des métiers logistiques internalisés au sein d'établissements dont l'activité principale est autre (par exemple, un magasinier dans une grande surface) : c'est la logistique pour compte propre (définitions).

Dans la région, 3 730 salariés exercent ainsi un métier logistique pour compte propre. La Corse est la région où la part de la logistique pour compte propre est la plus importante. Elle concerne quatre salariés sur cinq contre trois sur cinq en province (figure 6). Elle est présente dans les principaux secteurs de l'économie (figure 5).

Le secteur du commerce en représente 44,2 %, soit 1 650 salariés, répartis entre le commerce de gros (1 140 salariés, encadré 1), le commerce de détail (350 salariés) et le commerce de réparation de cycles et de motocycles (160 salariés).

Encadré 2

Une flotte de 3 000 véhicules

La flotte des 2 994 véhicules de transport de marchandises immatriculés par une entreprise du secteur des transports en Corse est surtout composée de semi-remorques (50,1 %), de tracteurs routiers (20,3 %), de camions (13,2 %) et de camionnettes (11,7 %).

En fonction du transport effectué, un véhicule est équipé d'une carrosserie adéquate qui peut être modifiée au fil de son usage. Les trois quart des camionnettes - véhicules de poids total autorisé en charge < 3,5 tonnes - sont ainsi carrossées en tant que fourgon. On rencontre aussi des camionnettes de type benne ou plateau, adaptées au transport de marchandises ne craignant pas les intempéries (gravas, céréales...) et qui sont rapides à charger comme à décharger.

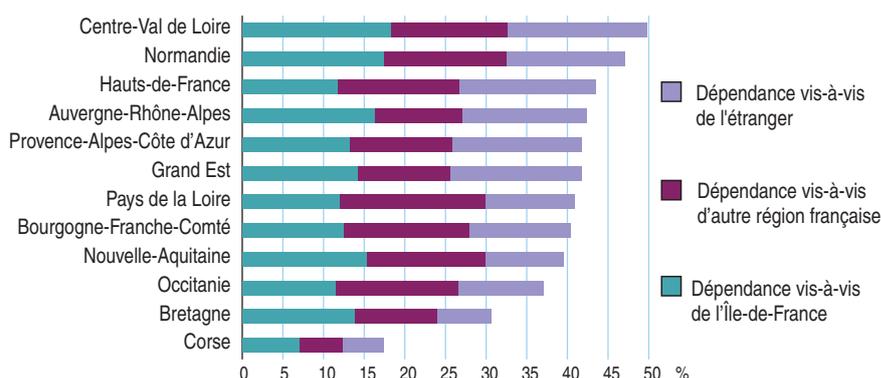
Les carrosseries des camions sont pour un tiers des bennes et pour un tiers des fourgons. Une sur dix est un camion citerne destiné surtout au transport de produits gaziers ou pétroliers, le reste étant dédié aux produits alimentaires.

Les carrosseries des semi-remorques sont pour plus de la moitié du type fourgon ou du type bâche-savoyarde ou rideau coulissant. Les fourgons frigorifiques et les plateaux représentent chacun 12 % du total. Enfin, les citernes, bennes et semi-remorques adaptés au transport combiné regroupent un peu plus de 10 % du total.

Source : Dreal de Corse, ANTS

4 La filière logistique corse est la moins dépendante de l'extérieur

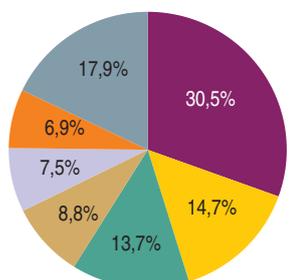
Taux de dépendance hors Île-de-France par région en 2015



Source : Insee, CLAP 2015 et LIFI 2015

5 Le commerce et La Poste concentrent la majorité des métiers internalisés

Répartition des métiers logistiques internalisés en Corse en 2015



- Commerce de gros
- La Poste
- Commerce hors commerce de gros
- Construction
- Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien
- Transport et entreposage hors La Poste et filière logistique
- Autres

Source : Insee, DADS 2015

Les deux tiers de ces salariés occupent une fonction dans l'entreposage et la manutention. D'ailleurs, le secteur regroupe la plupart des manutentionnaires non qualifiés et des magasiniers qualifiés (respectivement neuf et huit sur dix). Les autres salariés logistiques du commerce sont conducteurs livreurs ou conducteurs routiers.

La Poste compte également un grand

Encadré 1

Forte orientation logistique pour le commerce de gros

Le commerce de gros regroupe 1 210 établissements employant 3 460 salariés soit 3,7 % de l'emploi salarié (contre 4,2 % en France de province). Le commerce de gros de bois et de matériaux de constructions est l'activité qui a le poids le plus important en Corse avec 21,8 % de l'emploi salarié devant celui des fruits et légumes (8 %) et celui des boissons (7,8 %). Les deux tiers des emplois se concentrent aux alentours des communes d'Ajaccio et de Bastia.

Parmi ces 3 460 salariés, 1 140 exercent un métier logistique. En effet, les activités du commerce de gros sont proches de celles de la logistique puisqu'elles comprennent le conditionnement, l'entreposage ou encore le transport de marchandises. En l'absence de plateformes logistiques, ces établissements stockent directement leurs produits. Parmi les professionnels de la logistique, 28 % sont conducteurs livreurs ou coursiers, 19 % magasiniers qualifiés, 16 % ouvriers non qualifiés et 12 % conducteurs routiers ou grands routiers.

Deux activités ont la particularité d'avoir une majorité de salariés effectuant un métier purement logistique : le commerce de gros de fruits et légumes et le commerce de gros de céréales, tabac non manufacturé, semences et aliments pour le bétail.

nombre de salariés de la logistique, avec 550 salariés, soit 14,7 % des métiers logistiques internalisés. Ainsi, un tiers des effectifs de La Poste exerce un métier logistique. Parmi eux, trois sur dix travaillent à Ajaccio, deux sur dix à Bastia et un sur dix à Porto-Vecchio. Ils sont avant tout conducteurs livreurs ; un conducteur livreur sur trois en Corse est d'ailleurs embauché à La Poste.

La construction emploie 330 salariés de la logistique dont neuf sur dix sont des conducteurs, essentiellement des conducteurs routiers et grands routiers. Les autres métiers relèvent de la manutention et de l'entreposage : ouvriers du tri non qualifié, magasiniers qualifiés...

Parallèlement à ces emplois pour compte propre, 1 090 salariés exercent un métier logistique au sein d'un établissement dont l'activité principale est logistique (pour compte d'autrui). Ces métiers logistiques externalisés concernent une grande majorité des emplois des domaines « transport de marchandises » (80,3 %) et « organisation du transport de fret et

6 Près de quatre métiers logistiques sur cinq exercés en dehors de la filière

Répartition des salariés exerçant un métier en lien avec la logistique en Corse en 2015

	Établissements de la filière logistique	Établissements hors filière logistique	
Métiers de la logistique	1 090 salariés dans les établissements logistiques	3 730 salariés dans les établissements non logistiques	4 820 salariés dans les métiers logistiques
Autres métiers (secrétaire...)	380 salariés dans les établissements logistiques		
	1 470 salariés dans la filière logistiques		

Source : Insee, DADS 2015

autres services » (72,2 %). En revanche, ils sont minoritaires dans la « manutention, entreposage et conditionnement » (48,4 %).

Conducteurs routiers ou livreurs, ouvriers du tri, de l'emballage ou de l'expédition, magasiniers..., au total ce sont 4 820 salariés qui exercent un métier logistique en Corse (figure 6). Ils représentent 4,9 % de l'emploi salarié régional en 2015, soit le taux le plus bas de France de province (6,1 %), juste derrière la région Occitanie (5,1 %). Ce taux est toutefois supérieur à celui des DOM (4,5 %).

En Corse, les deux tiers de ces salariés exercent des métiers en lien avec le transport de marchandises, dont neuf sur dix de conducteurs routiers ou de livreurs. Le tiers restant occupe des emplois relevant de la manutention et l'entreposage, comme dockers ou déménageurs non qualifiés, et sont très fortement internalisés (90,5 %).

À ces emplois salariés s'ajoutent 170 non-salariés de métier logistique : ils sont transporteurs indépendants routiers pour 97 % d'entre eux.

Des emplois d'ouvriers qualifiés peu féminisés

En Corse, comme à l'échelle nationale, les métiers de la logistique sont essentiellement exercés par des hommes : 85,7 % des salariés. Cette proportion est encore plus élevée pour les métiers logistiques pratiqués dans la filière logistique : 95,6 %. Au sein de cette logistique pour compte d'autrui, les femmes sont surtout présentes dans le domaine du « transport de marchandises », où le métier d'em-

ployé administratif d'exploitation des transports regroupe près de la moitié des emplois salariés féminins.

La logistique pour compte propre est davantage féminisée, avec un métier sur cinq exercé par une femme. Les femmes représentent notamment plus de la moitié des effectifs logistiques de La Poste.

Dans la région, neuf métiers de la logistique sur dix sont des métiers d'ouvriers, principalement qualifiés. Neuf salariés sur dix ont un CDI contre six sur dix dans l'ensemble des secteurs. Ils sont autant à travailler à temps complet.

Le salaire horaire brut médian des métiers de la logistique est de 13,4 euros. Par rapport à l'ensemble des salariés de Corse, il est inférieur d'un euro, du fait des moindres qualifications des métiers de la logistique et de la rémunération plus faible des ouvriers qualifiés (0,5 euro de moins que dans le reste de l'économie).

Il est similaire dans la filière logistique et la logistique pour compte propre. Le domaine « manutention, entreposage et conditionnement » est celui qui rémunère le mieux, avec un salaire horaire brut médian de 22,4 euros, suivi de l'« organisation du transport de fret et autres services » : 13,6 euros, et le « transport de marchandises » : 13,1 euros. ■

Définitions

La logistique est dite **pour compte d'autrui** lorsqu'une entreprise – en général spécialisée dans la logistique – transporte ou gère des biens ne lui appartenant pas à titre onéreux et quand le bénéficiaire de l'activité logistique externalise cette activité.

La logistique est dite **pour compte propre** si une entreprise transporte ou gère des marchandises lui appartenant.

Méthodologie

L'étude est réalisée au niveau établissement plutôt qu'au niveau entreprise pour localiser au mieux l'emploi. Le champ de la logistique est identifié dans cette étude en combinant deux approches : une approche sectorielle à travers les établissements dont elle représente l'activité principale et une approche fonctionnelle par identification des professionnels des métiers de la logistique indépendamment du secteur d'activité de l'établissement.

Les établissements relevant de la filière logistique sont identifiés à partir de leur activité principale (APET dans la nomenclature d'activités NAF rev. 2). Ils peuvent correspondre à trois domaines logistiques : transport de marchandises ; manutention, entreposage et conditionnement ; organisation du transport de fret et autres services. Les salariés exerçant un métier logistique sont repérés par rapport à une liste de 25 postes de la nomenclature détaillée des professions avec des restrictions pour ne retenir que les salariés dont l'activité est assurément logistique. Par exemple, tous les employés de la Poste ne sont pas retenus mais les magasiniers ou encore les conducteurs livreurs de ce groupe le sont.

Les activités et les professions retenues sont issues de travaux du service statistique du ministère en charge des transports (Sdes). Pour les activités, une sélection correspondant à la réalité logistique de la région a été établie par la Dreal de Corse, partenaire de l'étude.

Les activités et les métiers de la logistique retenus dans le champ ainsi que la localisation des entreprises et leurs données financières figurent dans les données complémentaires de l'étude, disponibles sur Insee.fr.

Sources

Le recensement des établissements se fait à partir de la connaissance locale de l'appareil productif (CLAP), le dénombrement et la caractérisation de l'emploi salarié se font à partir des déclarations annuelles des données sociales (DADS). Chaque salarié est associé aux données de son poste principal, non annexe, exercé au 31 décembre 2015. Les emplois non salariés sont comptabilisés à partir des résultats du recensement de la population de 2015 (RP).

Le recensement de la flotte des véhicules du transport de marchandises est effectué via la source de la Dreal : « Agence nationale des titres sécurisés » (ANTS).

Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Olivier Léna

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2416-8068

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « La logistique en France : état des lieux et pistes de progrès - Rapport du comité scientifique », Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, mars 2015

